

COMMUNE DE LUGNY

## PROCES VERBAL DU 02 NOVEMBRE 2022

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-deux, le deux novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles

L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

**PRÉSENTS** : Messieurs G.GALEA, F.GOLLEAU, F.ROUGEOT, J-C LALANNE, P.GOURLAND, et J.GAYET.  
Mesdames A. BLANC, L-M.DRAPIER, M et C.CHEVALIER.

**ABSENTS** : Mrs F.REDOUTEY (pouvoir à L-M DRAPIER) T.THEVENARD, P.POINT et P.MILLOT (pouvoir donné à A.BLANC) et Mmes S.GOYON (pouvoir à C.CHEVALIER).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Christine CHEVALIER est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

M Le Maire demande si le point concernant l'inscription à l'état d'assiette-exercice 2022-2023 de l'ONF, qui n'avait pas pu être délibéré lors du CM du 26/10/2022 faute d'avoir reçu les documents nécessaires peut être ajouté à l'ordre du jour : les membres du CM acceptent à l'unanimité.

### **1) RESIDENCE SENIORS : CONVENTION AVEC AMETIS POUR LA SALLE COMMUNE** **Délibération n°2022/072**

M Le Maire, à la demande de Mme BLANC, fait lecture du projet de convention. Cette convention, outre les clauses habituelles de location, stipule que la salle commune de la résidence séniors sera mise à disposition de la commune à titre gratuit pour une utilisation par les habitants et des associations de Lugny. Seront à la charge de la commune les coûts d'électricité (dont chauffage), d'eau (estimation annuelle jointe) ainsi que les taxes et impôts.

La convention sera signée pour un an, reconductible par tacite reconduction.

M. ROUGEOT demande que soit rajoutée une clause stipulant que les résidents de la résidence séniors auront la jouissance de cette salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **2) ATTRIBUTION D'UN TERRAIN COMMUNAL EN AOC À UN JEUNE VITICULTEUR** **Délibération n°2022/073**

Il est proposé de louer une parcelle communale de 5500 m<sup>2</sup> de terrain classé en AOC, impasse du Terrillot, à un jeune viticulteur de la commune, joignant de ce terrain, dans le but d'y planter de la vigne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **3) INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE DE L'ONF-EXERCICE 2022/2023** **Délibération n°2022/074**

Les parcelles 10 (utilisée pour les affouages) et 17 (bois de sapin) seront mises en exploitation en 2022-2023. L'exploitation de la parcelle 8 est reportée suite à un retard d'exploitation.

Des ventes de bois au gré à gré seront effectuées à partir des parcelles 25, 26, 27 et 28 sur une surface de 1200 m<sup>2</sup>. Ces ventes auront lieu de fin octobre à fin mars 2023. La recette estimée pour la commune de Lugny est d'environ 10 000 €.

M. ROUGEOT demande ce que deviendra le bois de sapins, cher aux lugnysois, après son exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **3) VENTE BOIS CONTRAT LEVEQUE** **Délibération n°2022/075**

Les parcelles 10 (utilisée pour les affouages) et 17 (bois de sapin) seront mises en exploitation en 2022-2023. L'exploitation de la parcelle 8 est reportée suite à un retard d'exploitation.

Des ventes de bois au gré à gré seront effectuées à partir des parcelles 25, 26, 27 et 28 sur une surface de 1200 m<sup>2</sup>. Ces ventes auront lieu de fin octobre à fin mars 2023. La recette estimée pour la commune de Lugny est d'environ 10 000 €.

M. ROUGEOT demande ce que deviendra le bois de sapins, cher aux lugnysois, après son exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

#### **4) MISE A JOUR DES MEMBRES DE CHAQUE COMMISSION**

- Commission finances et marchés publics : A. BLANC, P. GOURLAND, F. ROUGEOT, J. GAYET, C. CHEVALIER.
- Commission voirie : J. GAYET, J-C. LALANNE, P. POINT, T. THEVENARD. Membres invités : G. BARDAY, R. LAFARGE, B. CHEVALIER.
- Commission viticulture : J. GAYET, P. POINT, T. THEVENARD.
- Commission bâtiments et patrimoine : F. REDOUTEY, P. POINT, T. THEVENARD, P. GOURLAND. Membre invité : R. BREBOUILLE
- Commission communication : P. MILLOT, F. GOLLEAU, P. GOURLAND, S. GOYON.
- Commission bois-forêt : P. GOURLAND, P. POINT, A. BLANC, P. MILLOT, F. REDOUTEY, T. THEVENARD.
- Commission scolaire : P. GOURLAND, C. CHEVALIER.
- Commission fleurissement : C. CHEVALIER, P. GOURLAND, S. GOYON. Membres invités : D. DUCREAU, D. BREBOUILLE, B. CHEVALIER, M. DANANCHER.
- Commission animation : F. GOLLEAU, S. GOYON, C. CHEVALIER, P. GOURLAND.
- Commission CCAS, cimetière et célébrations : J-C. LALANNE, P. MILLOT, P. GOURLAND, F. GOLLEAU. Membres invités : M. AUBERTIN, J-P. ZAGO.
- Commission PLUI : P. GOURLAND, P. POINT, A. BLANC, J. GAYET, F. REDOUTEY, T. THEVENARD, F. ROUGEOT.
- Commission communale des impôts directs : G. GALEA, S. GOYON, Suppléante C. CHEVALIER.
- Commission communale des impôts indirects : G. GALEA, A. BLANC.
- Commission électorale : A. BLANC, Suppléant P. GOURLAND.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

La réunion concernant la convention intercommunale pour le restaurant scolaire est reportée au 8 novembre à 9H00. Mme L-M. DRAPIER indique qu'elle se désengage de l'organisation du forum des associations et de la fête foraine. Elle accompagnera cependant M. le Maire lors de la rencontre prévue avec des forains.

Le bornage du terrain pour la construction de la maison séniors a eu lieu le 28/10. La signature chez la notaire pour la vente du terrain aura lieu début novembre.

M. ROUGEOT demande pourquoi le PV de la réunion du 26/10/2022 n'est pas disponible. M. le maire lui répond que le PV doit être rédigé dans un délai d'un mois suivant la réunion du conseil municipal et que les délibérations sont portées à la connaissance de la population par affichage dans la semaine suivant la réunion du conseil municipal.

M. ROUGEOT précise qu'il a rencontré le président du SIVOM qui lui a indiqué que les frais de raccordement du camping au réseau d'assainissement n'étaient toujours pas réglés. Une demande de recouvrement est en cours.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 23 novembre 2022.

Fin de la séance 19h30.

**Le Secrétaire de Séance  
C.CHEVALIER**

**Le Maire,  
Guy GALÉA**

